



DEMANDE DE LICENCE

Réglementation et procédures spécifiques au changement de club international / premier enregistrement pour les joueurs de nationalité étrangère

EXTRAIT DES REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

ANNEXE 1 : GUIDE DE PROCÉDURE POUR LA DÉLIVRANCE DES LICENCES

ANNEXE A - PIÈCES A FOURNIR SUIVANT LES DIFFERENTS CAS DE DEMANDE DE LICENCE

4. Changement de club international / premier enregistrement pour les joueurs de nationalité étrangère :

Dans tous les cas :

- 4.1 Demande de licence dûment complétée et signée
- 4.2 Photocopie d'une pièce officielle d'identité (dont date de naissance) et de nationalité du joueur (pièce nationale d'identité ou passeport)
- 4.3 Photographie répondant aux conditions de l'article 2bis (si elle ne figure pas déjà dans Footclubs)

Pièces supplémentaires à joindre pour les mineurs :

o Pour les cas résultant de l'article 106.9.a) des Règlements Généraux de la F.F.F. :

4.4. Justificatif d'identité et de nationalité des parents du joueur (pièce nationale d'identité ou passeport)

4.5. Justificatif du lien de filiation

4.6. Justificatif officiel de résidence des parents du joueur (quittance de loyer, facture...)

o Pour les cas résultant de l'article 106.9.b) :

4.7. Convention de formation entre le club et le joueur

o Pour les cas résultant de l'article 106.9.c) :

4.8. Preuve du respect de la règle de distance de 50 km (Viamichelin, mappy...)

4.9. Justificatif officiel de résidence des parents du joueur (quittance de loyer, facture...)



o Pour les cas résultant de l'article 106.9.d) :

4.10. Preuve du statut de réfugié du joueur ou Décision du Tribunal ouvrant tutelle d'Etat

4.11. Attestation de résidence du joueur

o Pour les cas résultant de l'article 106.9.e) :

4.12. Justificatif de la date de naissance (certificat de naissance) du joueur 4.13.

Justificatif d'identité et de nationalité des parents du joueur

4.14. Formulaire d'inscription au programme d'échange scolaire

4.15. Documentation relative à l'enseignement scolaire

4.16. Documentation relative à l'hébergement/la garde

4.17. Autorisation parentale

4.18. Attestation club de non-reconduction de la licence à l'issue de la saison

o Pour les cas résultant de l'article 106.9.f) :

4.19. Une attestation de présence du joueur en France lors des 5 années précédentes

5. Pièces à fournir en cas de changement de situation

Changement de nationalité :

5.1 Justificatif de nationalité